



610, rue Adanac, Québec (Québec) G1C 7B7

Tél. (Qc): (418) 660-8666
Tél. (Mtl): (450) 443-1046
Fax. (Qc): (418) 660-8998

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Phtalate de dioctyle

Code Produit : DR-0197
CAS : 117-81-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Synthèses de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Laboratoire MAT Inc.
610 rue Adanac
QuebecQC G1C 7B7
CANADA
www.labmat.com

Téléphone : 418-660-8666
Fax : 418-660-8998
Numéro d'Appel d'Urgence : 418-660-8666 lun-ven 8h-16h
Courriel : labmat@labmat.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification SGH selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD)
(SOR/2015-17)**

Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B), H360

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Conseils de prudence P201 P202	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Dangers non classifiés ailleurs

Produit(s) chimique(s) perturbateur(s) endocrinien(s)

- aucun(e)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Synonymes : Bis(2-ethylhexyl) phthalate
Phthalic acid bis(2-ethylhexyl ester)

Formule : C₂₄H₃₈O₄
Poids moléculaire : 390.56 g/mol
No.-CAS : 117-81-7
No.-CE : 204-211-0
No.-Index : 607-317-00-9

Composant	Classification	Concentration *
Bis(éthyl-2-hexyle) phtalate		
	Repr. 1B; H360	<= 100 %
* Pourcentage de poids		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

Combustible.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

5.4 Information supplémentaire

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Absorber avec prudence avec des produits d'absorption de liquides comme Chemisorb®. Éliminer les résidus. Nettoyer la zone.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 6.1C: Combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / composés toxiques ou composés qui provoquent des effets chroniques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Bis(éthyl-2-hexyle) phtalate	117-81-7	TWA	5 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			

		TWA	5 mg/m ³	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 2B » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains.			
		LMPT	3 mg/m ³	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
		LECT	5 mg/m ³	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
		VEMP	5 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à la cancérigénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain			
		VECD	10 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à la cancérigénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain			

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité

Protection du corps

vêtements de protection

Protection respiratoire

nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: huileux Couleur: incolore
b) Odeur	inodore
c) Seuil olfactif	Non applicable
d) pH	à 20 °C (68 °F) neutre
e) Point de fusion/point de congélation	Point/intervalle de fusion: -50 °C (-58 °F) - lit.
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	384 °C 723 °F - lit.
g) Point d'éclair	207 °C (405 °F) - coupelle fermée
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Limite d'explosivité, inférieure: 0.3 % (v)
k) Pression de vapeur	1.6 hPa à 93.0 °C (199.4 °F)
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité	0.985 g/cm ³ à 25 °C (77 °F) - lit.
Densité relative	Donnée non disponible
n) Hydrosolubilité	env.0.086 g/l à 25 °C (77 °F) - OCDE ligne directrice 105 - insoluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
p) Température d'auto-inflammation	390.0 °C (734.0 °F)
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	env.78.17 mm ² /s à 20 °C (68 °F) - OCDE ligne directrice 114 -
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés	non

comburantes

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air. L'évaluation d'une zone à partir d'env. 15 Kelvin sous le point d'inflammation est considérée comme critique.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL0 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - > 20,000 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401)

CL0 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - > 10.62 mg/l - vapeur

(OCDE ligne directrice 403)

Remarques: (concentration la plus élevée pouvant être préparée)

DL50 Dermale - Lapin - 19,800 mg/kg

Remarques: (ECHA)

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: irritation légère - 4 h

(OCDE ligne directrice 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux - 72 h

(OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Maximalisation - Cochon d'Inde

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 406)

- Souris

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Remarques: (ECHA)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Mouse lymphoma test

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test d'aberration chromosomique.

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 479

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Remarques: (ECHA)

Type de Test: Test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat

Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 475

Résultat: négatif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat

Type de cellule: Cellules du foie

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Ce produit est un élément ou contient un élément que l'on soupçonne cancérigène selon les normes des organisations suivantes : IARC, ACGIH, NTP ou EPA.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Peut nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

Toxicité à dose répétée - Rat - mâle et femelle - Oral(e) - 104 sem. - Dose sans effet toxique observé - 28.9 mg/kg

RTECS: TI0350000

Les effets dûs à l'ingestion peuvent inclure:, Troubles digestifs

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Reins -

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	Essai en dynamique CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - > 0.67 mg/l - 96 h (OCDE ligne directrice 203) Remarques: (au-dessus des limites de solubilité)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Immobilisation CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - > 0.16 mg/l - 48 h Remarques: (ECOTOX Database)
Toxicité pour les algues	CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata - > 0.003 mg/l - 72 h (OCDE Ligne directrice 201)
Toxicité pour les bactéries	Essai en statique NOEC - boue activée - 1,000 mg/l - 3 h (OCDE Ligne directrice 209)
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	Essai en dynamique NOEC - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 23.8 mg/l - 32 jr Remarques: (au-dessus des limites de solubilité) (ECOTOX Database)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés	Essai en dynamique NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0.158 mg/l - 21 jr (OCDE Ligne directrice 211)

aquatiques(Toxicité chronique) Remarques: (au-dessus des limites de solubilité)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 29 jr
Résultat: 82 % - Facilement biodégradable.
(OCDE Ligne directrice 301 B)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 100 jr
- 0.014 mg/l(Bis(éthyl-2-hexyle) phtalate)

Facteur de bioconcentration (FBC): 113
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et chimiques dans les contenants d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les contenants non nettoyés comme le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

Information supplémentaire

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Laboratoire MAT Inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2024-02-19